

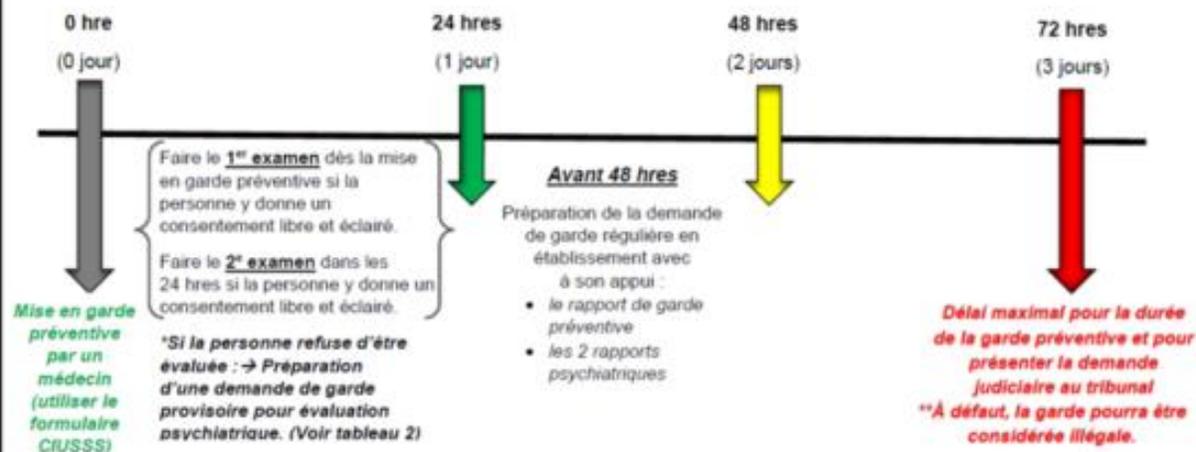
Annexe N - Tableaux 1, 2 et 3 – Délai de rigueur (garde préventive, garde provisoire à l'interne et à l'externe) et Outil de calcul des délais (annexe 6 du CRM)

TABLEAU 1

Délai de rigueur
Garde préventive

Délai maximal de garde : **72 heures** (3 jours)

Note : Si le délai expire un jour non juridique (samedi, dimanche et jours fériés), il y a prolongation de la garde jusqu'au premier jour juridique qui suit.



TABEAU 2

Délai de rigueur

Garde provisoire à l'interne

(Suite à une garde préventive, demande du médecin)

Délai maximal de garde : (4 jours)

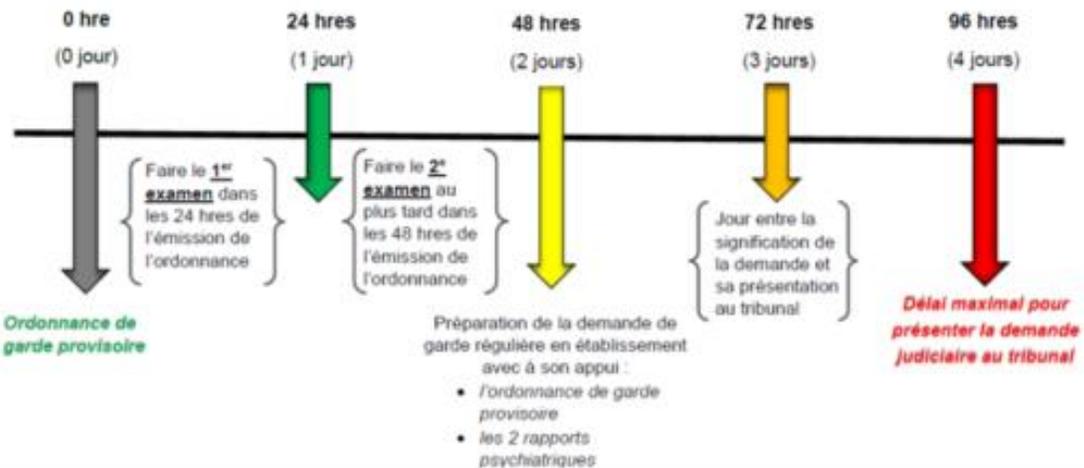


TABLEAU 3

Délai de rigueur

Garde provisoire externe

(Patient admis suite à une ordonnance de garde provisoire obtenue par tout intéressé sans garde préventive)

Délai maximal pour compléter le processus en vue l'obtention d'une ordonnance de garde : **(7 jours)**

